

> CAFDES

(Certificat d'Aptitude aux Fonctions de
Directeur d'Établissement ou de Service
d'intervention sociale)



LA FORMATION

Diplôme préparé :

- Le CAFDES est un diplôme de niveau 7.

Durée de la formation :

- 25 mois

Contenu :

- La formation se répartit en 4 domaines de compétences.

> **BC1** : Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques (196h).

> **BC2** : Définir et piloter le projet d'établissement ou de service (154h).

> **BC3** : Manager et gérer les ressources de l'établissement ou de service (196h).

> **BC4** : Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service (154h).

Modalité pédagogique :

- Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

- Chaque bloc de compétences est validé par deux notes : une épreuve ponctuelle en cours de formation et une épreuve de certification finale.

- Les quatre épreuves de certification sont les suivantes :

3 épreuves organisées par l'EHESP, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique :

> **BC2** : Production et soutenance d'un mémoire professionnel.

> **BC3** : Écrit de 4 h concernant le management des ressources humaines.

> **BC4** : Écrit de 4 h portant sur la gestion économique, financière et logistique.

1 épreuve déléguée au centre de formation :

> **BC1** : Rédaction et soutenance d'une Note d'Aide à la Décision (NAD).

Chaque bloc de compétences est validé séparément et sans compensation des notes.

Le certificat d'aptitude est acquis lorsque le candidat a validé l'ensemble des blocs de compétences

Pré-requis :

- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) au moins de niveau 6 du cadre national des certifications

- Être titulaire d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au RNCP au niveau 5 du cadre national des certifications.

- Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

> Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ;

> Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du CAFDES ou plusieurs blocs de compétences.

LE METIER

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale oriente, élabore et conduit l'action d'un ou plusieurs établissements ou services du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire.

Il participe à l'élaboration de projets stratégiques territoriaux, apporte une expertise fondée sur la connaissance de son champ d'intervention et guidée par une exigence éthique et déontologique de l'intervention sociale.

Il pilote le projet d'établissement ou de service et met en œuvre une démarche d'évaluation. Il est garant de l'exercice des droits et des libertés des personnes accueillies ou accompagnées et crée les conditions de la participation des personnes à la vie de l'établissement ou du service et de leur autodétermination.

Il assure le management, conçoit et met en œuvre une organisation du travail. Il pilote la gestion des ressources humaines. Dans ce cadre, il conduit les politiques de formation, de qualification et de recrutement. Il est responsable de la gestion économique, financière et logistique de l'établissement ou du service.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- L'objectif général de la formation est d'acquérir et/ou conforter les savoirs nécessaires au développement des compétences dans l'exercice du métier de directeur :
- Être capable de construire sa pratique professionnelle de directeur en tenant compte des savoirs déjà acquis et des nouveaux apports de la formation, qu'ils soient théoriques, pratiques, déontologiques ou éthiques ;
- Obtenir la reconnaissance professionnelle par la certification CAFDES ;
- Développer ses capacités personnelles et professionnelles.

LIEU D'INTERVENTION

Etablissements du champ de l'action sociale, médico-social et sanitaire. Secteur privé non lucratif, secteur privé lucratif et secteur public.

PASSERELLES

Titulaire du CAFERUIS : dispensé du BC1


Titulaire du DEIS : dispensé du BC1 et BC2 (et allègement sur d'autres blocs)


DÉBOUCHÉS ET EVOLUTION DE CARRIÈRE


Les postes occupés peuvent être : Directeur d'établissement, Directeur de Pole, Directeur médico-social...

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, réglementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE

 **PUBLIC VISÉ**
jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

 **OBJECTIF**
Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

 **DÉFINITION**
Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

 **LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI**
En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	âge < 18 ans	18 ans < âge > 21 ans	âge > 21 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100%
2ème année	39 %	51 %	61 %	100%
3ème année	55 %	67 %	78 %	100%

(*Aides financières supplémentaires, consulter le CFA PSS)

TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand.
Voir sur notre site internet.

ACCÈS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

MODALITES D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 • INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année).

02 • INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage.
(date et délais chez nos partenaires : voir sur notre site internet).

03 • AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLÔME D'ÉTAT (PRÉ-REQUIS).

CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com